

Enjeu 1 : Un secteur bioalimentaire dynamique à l'écoute des consommateurs*

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

OBJECTIFS		INDICATEURS		CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
AXE 1 Offre de produits répondant aux besoins des consommateurs	1. Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec	1.1	Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois	Mesure initiale	20 %	45 %	85 %
		1.2	Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec	70 % annuellement			
	2. Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs	2.1	Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises	70 % annuellement			
		3. Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires	3.1	Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	95 % annuellement		
	4. Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité	4.1	Proportion cumulée des établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité (mesure de départ : 1,5 % en 2018-2019)	4 %	7 %	10 %	12 %
		4.2	Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé	50	120	120**	120**

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

OBJECTIFS		INDICATEURS		CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
AXE 2 Entreprises prospères, durables et innovantes	5. Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires	5.1	Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère	0,5 G\$	0,9 G\$	1,3 G\$	1,6 G\$
	6. Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire	6.1	Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère (mesure de départ : 61 M\$ en 2017-2018)	75 M\$	140 M\$	200 M\$	275 M\$
	7. Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité	7.1	Proportion des entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés (mesure de départ : 14 % de 2015-2016 à 2018-2019)	17 % (de 2016 à 2020)	20 % (de 2017 à 2021)	23 % (de 2018 à 2022)	26 % (de 2019 à 2023)
	8. Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire	8.1	Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire	Taux annuel supérieur à celui de 55 % de la cohorte de 2012			
AXE 3 Entreprises attractives et responsables	9. Contribuer à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	9.1	Taux d'augmentation du chiffre d'affaires par emploi des entreprises de transformation alimentaire et de production horticole appuyées par le Ministère	Moyenne annuelle de 5 % ou plus			
	10. Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture	10.1	Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement (mesure de départ : 310 en 2018-2019)	335	360	385	410
	11. Soutenir la croissance du secteur biologique	11.1	Superficies en production biologique (mesure de départ : 84 985 hectares en 2018)	100 000 ha	107 000 ha	114 000 ha	121 000 ha
AXE 4 Territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire	12. Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux	12.1	Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux (mesure de départ : quelque 7 600 visites de 2017-2018 à 2018-2019)	10 %	30 %	60 %	100 %
	13. Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles	13.1	Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables (mesure de départ : quelque 9 700 entreprises en 2018-2019)	5 %	10 %	15 %	20 %
	14. Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire	14.1	Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire (mesure de départ : 50 % en 2018-2019)	55 %	60 %	65 %	70 %

Enjeu 2 : Une organisation adaptée à un environnement d'affaires évolutif

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

OBJECTIFS		INDICATEURS		CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
15.	Augmenter le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	15.1	Taux de satisfaction à l'égard de la prestation de services par segment de clientèle	Mesure initiale	-	-	Augmentation moyenne d'au moins 2 % par rapport à la mesure initiale
16.	Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives	16.1	Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives	D'ici 2022-2023 : 20 % (commerce de détail et restauration) 15 % (enregistrement des entreprises agricoles) 40 % (crédit de taxes foncières agricoles)			
17.	Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel	17.1	Indice de qualité de vie au travail	Mesure initiale	Amélioration progressive par rapport à la mesure initiale		
18.	Hausser l'utilisation des outils numériques par la clientèle	18.1	Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés	34 %	40 %	45 %	75 %

* Les quatre axes inclus au sein du premier enjeu démontrent l'arrimage du Plan stratégique 2019-2023 avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*.

** Les cibles sont établies en fonction de l'aide en vigueur jusqu'au 31 mars 2021 et à ajuster selon le renouvellement de l'aide, s'il y a lieu.

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MISSION

Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population.

VISION

En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde.

VALEURS

- Collaboration
- Transparence
- Professionnalisme
- Équité